

Assemblée extraordinaire des membres

Le bureau de l'ACSF est situé à Tiohtià:ke (Montréal) sur les terres autochtones non cédées de la nation Kanien'kehá:ka, un lieu qui a longtemps servi de site de rencontre et d'échange entre de nombreuses Premières nations, notamment les Kanien'kehá:ka de la confédération Haudenosaunee, les Hurons/Wendat, les Abénaquis et les Anishinaabeg.



CAM ACSF
Midwives for everyone, everywhere
Des sages-femmes pour tous, partout

26 mars 2025



Comité de gouvernance



PRÉSIDENTE
CJ Blennerhassett, RM



VICE-PRÉSIDENTE
& PRÉSIDENTE du comité
de gouvernance
Claire Dion Fletcher, RM



SECRÉTAIRE
Josyane Giroux, SF



NCIM CO-PRÉSIDENTE
Alisha Julien Reid, RM



Conseil d'administration

COMITÉ EXÉCUTIF:

PRÉSIDENT.E

CJ Blennerhassett

VICE-PRÉSIDENTE

Claire Dion Fletcher

SECRÉTAIRE

Josyane Giroux

TRÉSORIÈRE

Sarah Davis

DIRECTRICES:

ALBERTA

Marita Obst

TERRE-NEUVE-ET-LABRADOR

Sarah Donnolly Harnum

ONTARIO

Althea Jones

TERRITOIRE DU YUKON

À déterminer

COLOMBIE BRITANNIQUE

Adrienne Carruthers

T.N.-O.

Heather Heinrichs

I-P-É

Jillian Nafziger

REPRÉSENTANTE DES
ÉTUDIANT.ES

Danielle Apakoh

MANITOBA

Sarah Davis

NOUVELLE-ÉCOSSE

Kalyn Moore

QUÉBEC

Amaili Jetté

CO-PRÉSIDENTES NCIM

Alisha Julien Reid et
Samantha Leclerc

NOUVEAU-BRUNSWICK

Brittany Stairs

NUNAVUT

À déterminer

SASKATCHEWAN

À déterminer



Ordre du jour

1. Mot de bienvenue
2. Présence et vérification du quorum
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Présentation de la réforme de la gouvernance
5. Résolutions
 - 5.1. Résolution spéciale des membres titulaires et des associations membres
 - 5.2. Résolution spéciale des membres étudiant.es
 - 5.3. Règlement n° 1.
6. Ajournement



Réforme de la gouvernance de l'ACSF



Pourquoi une réforme de la gouvernance?

- Réflexion approfondie sur l'impact recherché
- Avons-nous les bonnes personnes autour de la table pour atteindre nos objectifs?
- Notre structure de gouvernance est-elle en phase avec nos valeurs?
- Assurons-nous une représentation équitable et appropriée de tous les membres de l'ACSF au sein du conseil d'administration?



Quel est l'objectif de la réforme de la gouvernance?

- Veiller à ce que la diversité des membres soit représentée au sein du conseil d'administration (diversité des identités, des expériences vécues).
- S'assurer que les personnes capables de mener à bien la théorie du changement de l'ACSF siègent au conseil d'administration (compétences).
- Impliquer davantage de membres dans le travail de l'ACSF



La structure actuelle de l'ACSF

Sages-femmes sont membres de l'association P/T et/ou NCIM
& Étudiant.es sage-femme sont membres de l'association P/T et/ou NCIM



Chaque association désigne un.e représentant.e = 15 administrateurs.rices ACSF

Les administrateurs.rices élisent les dirigeant.es du comité exécutif (présidence, vice-présidence, secrétaire, trésorier.ère, président.e élu.e)

15 administrateurs.rices désigné.es par les associations membres + 4 dirigeant.es désigné.es par le C.A. = Conseil d'administration de l'ACSF (19 individus)

Processus de réforme de la gouvernance – à ce jour

Chronologie	Activité
Avril à mai 2022	Identification des partenaires clés et élaboration de questions pour les groupes de discussion
Juin à novembre 2022	Plus de 20 entretiens avec des groupes de discussion, comprenant des partenaires internes et externes.
De novembre 2022 à mars 2023	Examen des données des groupes de discussion et élaboration d'une nouvelle structure de gouvernance
Juin 2023	Présentation de l'objectif de la réforme de la gouvernance et de la première ébauche de la nouvelle structure à l'AGA 2023 de l'ACSF
Octobre 2023	Deux séances d'information organisées pour les membres sur la réforme de la gouvernance lors du congrès de l'ACSF 2023
Octobre 2023 à avril 2024	Collaboration avec un consultant en matière de gouvernance pour soutenir le travail de réforme de la gouvernance
Mai 2024	Achèvement de la première version des nouveaux documents (règlement intérieur et mandat).
Juin 2024	Présentation de l'objectif de la réforme de la gouvernance et de la version finale de la nouvelle structure à l'AGA 2024 de l'ACSF
Juillet à septembre 2024	Collaboration avec des conseillers juridiques pour finaliser les statuts et les documents et garantir la conformité.
23 octobre 2024	Résolutions et règlements approuvés par le conseil d'administration de l'ACSF
26 mars 2025	Réunion spéciale des membres



Associations membres (provinces/territoires)

– ce que nous savons

- Les associations provinciales/territoriales (P/T) devraient être prioritaires dans la structure de gouvernance de l'ACSF.
- 7 à 8 associations P/T sur 11 sont considérées comme des associations à « faible capacité ».
- 2 territoires n'ont pas encore d'associations (Yn, Nt)
- Les associations P/T comprennent les questions liées aux pratiques rurales/éloignées/urbaines, aux modèles d'emploi, aux conditions de travail des sages-femmes, aux modèles de pratique alternatifs, etc.
- Les associations P/T recherchent le soutien de leurs pairs par le biais de l'ACSF
- Les associations P/T souhaitent que l'ACSF apporte un soutien accru au renforcement des associations
- Les associations P/T recherchent des opportunités de réseautage



Nouveaux réseaux canadiens de sages-femmes

De nouvelles organisations de sages-femmes ont été créées ces dernières années. Elles ne sont actuellement pas représentées au conseil d'administration de l'ACSF ni reconnues en tant qu'associations membres de l'ACSF. Elles ne sont pas reconnues dans la structure de gouvernance actuelle de l'ACSF.

Il s'agit notamment de :

- Alliance canadienne des sages-femmes racisées (ACSR)
- Caucus canadien des sages-femmes queer et trans (QTM)
- D'autres associations pourraient se former à l'avenir



Les orientations stratégiques de l'ACSF

Impact prévu :

Accès équitable à d'excellents services de sages-femmes en santé sexuelle, reproductive et néonatale pour toutes et pour tous

3 piliers (notre travail) :

- Travail de plaidoyer (gouvernement fédéral et engagement public)
- Promouvoir l'excellence (soins cliniques)
- Renforcer les associations (associations membres et partenaires)

Priorité transversale pour l'organisation :

*Anti-oppression/JEDI (justice, équité, diversité et inclusion)



Recommandation

- Trois (3) conseils consultatifs chargés de faire des recommandations au conseil d'administration de l'ACSF dans trois domaines clés : renforcement des associations et travail de plaidoyer, promotion de l'excellence, ACSF mondial.
- Le conseil d'administration assume la responsabilité fiduciaire de l'ACSF et contrôle/approuve la théorie du changement (orientations stratégiques basées sur les recommandations du conseil consultatif), la gouvernance et la politique, la supervision financière, le recrutement et la supervision du directeur.ice général.e, les relations avec le gouvernement.



Structure proposée

Les principes de justice, d'équité, de diversité et d'inclusion (JEDI) sont transversaux.



Processus de réforme de la gouvernance – Prochaines étapes

Chronologie	Activité
26 mars 2025	Assemblée spéciale des membres (virtuelle) pour voter sur le nouveau règlement et les nouveaux statuts proposés par l'ACSF
Janvier à mars 2025	<ul style="list-style-type: none">• Finaliser les termes de référence et mandats des conseils consultatifs• Réviser et mettre à jour (si nécessaire) les descriptions de poste des administrateurs.rices• Rédiger des politiques et des procédures de gouvernance (mettre à jour le manuel de gouvernance)• Finaliser les principes JEDI
Avril à mai 2025	<ul style="list-style-type: none">• 3 avril – Le conseil d'administration approuve les termes de référence et les autres documents requis.• Appel d'intérêt pour les conseils consultatifs lancé après le 3 avril pour une durée de 4 à 6 semaines• 29 mai – Le conseil d'administration approuve la composition des conseils consultatifs et d'autres documents
11 juin 2025	Assemblée générale annuelle (virtuelle) – annonce des nouveaux conseils consultatifs
Juillet à septembre 2025	Appel à candidatures pour le nouveau conseil d'administration 18 septembre – Le conseil d'administration actuel approuve la liste des nouveaux membres du conseil d'administration.
Début octobre 2025	Assemblée spéciale des membres (virtuelle) pour présenter la nouvelle liste du conseil d'administration pour approbation, suivie de la première réunion du conseil d'administration pour nommer les administrateurs.rices



Examen des résolutions proposées

Voir l'avis de convocation :

- **Annexe A1** – Texte des résolutions spéciales proposées aux membres titulaires et aux associations membres;
- **Annexe A2** – Texte des résolutions spéciales proposées aux membres étudiant.es;
- **Annexe B** – Articles de modification (formulaire 4004);
- **Annexe C** – Statuts révisés (formulaire 4007) (Ce document est inclus à titre d'information uniquement); et
- **Annexe D** – Règlement n° 1.

Résolution spéciale des membres avec privilège de vote et des associations membres

Voir l'annexe A1 du dossier de l'avis de convocation pages 3-4 (PDF)

AVANT

Cinq (5) catégories de membres individuels :

- **Membre titulaire** : un membre avec droit de vote en règle d'une association membre.
- **Membre associé.e** : un membre sans droit de vote d'une association membre OU une sage-femme qui réside dans une juridiction où il n'y a pas d'association membre.
- **Membre étudiant.e** : membre étudiant.e d'une association membre (sans droit de vote).
- **Membre allié.e** : personne qui soutient la mission et la vision de l'association (sans droit de vote).
- **Membre honoraire** : pour honorer toute personne ayant apporté une contribution significative à la profession de sage-femme (sans droit de vote).

Association membre : une association de sages-femmes située au Canada qui est membre en règle de l'ACSF, y compris NCIM.

NOUVELLE PROPOSITION

Une (1) catégorie de membres avec droit de vote pour :

- Associations membres
- Étudiant.es sages-femmes
- Sages-femmes

Les catégories de membres suivantes seront supprimées :

- Membre associé.e
- Membre allié.e
- Membre honoraire

Résolution spéciale des membres avec privilège de vote et des associations membres

Voir l'annexe A1 du dossier de l'avis de convocation
pages 3-4 (PDF)

Motion d'adopter la résolution spéciale des membres à part entière et des associations membres incluant le suivant:

- La catégorie de membres avec droit de vote, appelée membres titulaires, sera reclassée en tant que «membres», et toute personne détenant une adhésion en tant que Membre titulaire dans la Société à la date précédant la Date d'entrée en vigueur continuera, à compter de cette date, à être membre de la Société au sein de l'unique catégorie de membres avec droit de vote établie conformément aux Statuts de modification ;
- Toute personne dont le nom était enregistré dans les registres de la Société en tant qu'Association membre à la date précédant la date d'entrée en vigueur continuera, à compter de cette date, à être membre de la Société au sein de l'unique catégorie de membres avec droit de vote établie conformément aux Statuts de modification et, conformément au Règlement administratif no 1, ces Associations membres seront désignées sous le nom d'Associations de sages-femmes ;
- La catégorie de Membres étudiant.es sans droit de vote sera supprimée, mais toute personne détenant une adhésion en tant que Membre étudiant.e dans la Société à la date précédant la date d'entrée en vigueur sera, à compter de cette date, admise en tant que membre de la Société au sein de l'unique catégorie de membres avec droit de vote établie conformément aux Statuts de modification ;
- La catégorie de Membres associé.es sans droit de vote sera supprimée ;
- La catégorie de Membres allié.es sans droit de vote sera supprimée ;
- La catégorie de Membres honoraires sans droit de vote sera supprimée.

Résolution spéciale des membres étudiant.es

Voir l'annexe A2 de l'avis de convocation pages 6-7 (PDF)

AVANT	NOUVELLE PROPOSITION
<p>Les étudiant.es sages-femmes qui étaient membres de leur association provinciale ou territoriale ou de NCIM étaient membres sans droit de vote de l'ACSF.</p>	<p>Les étudiant.es sages-femmes qui sont membres de leur association provinciale ou territoriale ou de NCIM seront membres avec droit de vote de l'ACSF.</p>

Résolution spéciale des membres étudiant.es

Voir l'annexe A2 de l'avis de convocation
pages 6-7 (PDF)

Motion d'adopter la résolution spéciale des membres étudiant.es incluant le suivant:

La catégorie de Membres étudiant.es sans droit de vote sera supprimée, mais toute personne détenant une adhésion en tant que Membre étudiant.e dans la Société à la date précédant la Date d'entrée en vigueur sera, à compter de cette date, admise en tant que membre de la Société au sein de l'unique catégorie de membres avec droit de vote établie conformément aux Statuts de modification.

Adoption des articles de modification

Voir l'annexe A2 du dossier de l'avis de convocation
pages 8-9-10 (PDF)

AVANT

- Cinq (5) catégories de membres
- Liquidation des biens : *S'il y a dissolution de l'organisation, le reliquat des biens sera distribué à un ou à plusieurs organismes qui oeuvrent dans le même domaine(...). Si un tel organisme n'existe pas, le reliquat des biens sera distribué à des organismes de charité (...).*

NOUVELLE PROPOSITION

- Une (1) catégorie de membres avec droit de vote.
- Liquidation des biens : *Tous les biens restant après liquidation de la Société, après règlement des dettes, seront distribués à un ou plusieurs donataires qualifiés.*
(TEXTE SIMPLIFIÉ)
- Dispositions supplémentaires (ajout de texte) : *la Société est gérée sans but lucratif pour ses membres, et tout bénéfice ou autre accroissement de la Société est utilisé pour la réalisation de ses objectifs.*

Adoption des articles de modification

Voir l'annexe A2 du dossier de l'avis de convocation
pages 8-9-10 (PDF)

Motion de modifier les statuts de prorogation de l'ACSF datés du 28 juillet, 2014 comme suit:

- 1. En supprimant les dispositions de l'article 8** (Les catégories, ou groupes régionaux ou autres, de membres que la Société est autorisée à établir) dans leur intégralité et en les remplaçant par ce qui suit :
La Société est autorisée à établir une catégorie de membres. Chaque membre sera autorisé à recevoir un avis de, assister à, et voter lors de toutes les assemblées des membres de la corporation.
- 2. En supprimant les dispositions de l'article 9** (Déclaration concernant la distribution des biens restant après liquidation) dans leur intégralité et en les remplaçant par ce qui suit :
Tous les biens restant après liquidation de la Société, après règlement des dettes, seront distribués à un ou plusieurs donataires qualifiés au sens du paragraphe 248(1) de la Loi de l'impôt sur le revenu (Canada).
- 3. En apportant les modifications suivantes à l'article 10** (Dispositions supplémentaires) :
La Société sera exploitée sans but lucratif pour ses membres, et tous les bénéfices ou autres accroissements de la corporation seront utilisés pour promouvoir ses objectifs.

Adoption du règlement intérieur n° 1.

Voir l'annexe A2 du dossier de l'avis de convocation
pages 14 à 35 (PDF)

- Règlement précédent adopté en novembre 2013.
- Proposition de nouveaux règlements rédigés et examinés par des conseillers juridiques afin d'en assurer la conformité.
<https://www.blumbergs.ca/> (experts en droit des organisations à but non lucratif et de bienfaisance)
- Proposition de nouveaux règlements adoptés par le conseil d'administration de l'ACSF le 23 octobre 2024.

Motion d'adopter le Règlement no 1 tel que présenté et inclus dans l'avis de convocation.

Remerciements

- Alix Bacon – Ancienne présidente de l'ACSF (2021-2023)
- Elizabeth Brandeis – Ancienne vice-présidente de l'ACSF et ancienne présidente du comité de la gouvernance
- Claire Dion Fletcher – Vice-présidente de l'ACSF et présidente du comité de gouvernance actuelle
- Sarah Wolfe – Consultante en gouvernance (octobre 2023-avril 2024)
- Tonia Occhionero – Directrice générale, ACSF
- Julia Bassili – Gestionnaire des opérations, ACSF

Levée de l'assemblée extraordinaire des membres

Merci!

Restez en contact



@canadianmidwives



CAM Ensemble
CANADA'S NATIONAL MIDWIFERY CONFERENCE

Congrès de l'ACSF 2025
12-14 novembre
Westin Calgary, AB

CAM »Conference»πΔπ3»
November Ωπ#Ω





CAM LEARNS
ACSF APPREND

E-LEARNING BY, WITH AND FOR MIDWIVES

WWW.CAMLEARNS.CANADIANMIDWIVES.ORG

A NEW PODCAST FROM THE CANADIAN ASSOCIATION OF MIDWIVES

STRENGTH IN PRACTICE



Dernier épisode > Le projet Colour of Birth: Découvrir l'histoire cachée des sages-femmes noires au Canada

Écoutez de votre application
balados préférée